

---

## Adresse du conseil général de Mortefontaine (Oise) détaillant ses dons en argenterie des églises et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de Mortefontaine (Oise) détaillant ses dons en argenterie des églises et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 528-529;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32692\\_t1\\_0528\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32692_t1_0528_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tricts de Béthune, St Omer et Calais pour faire verser des magasins de ces districts dans celui du département, les effets et habillements militaires qui s'y trouvoient et inviter les citoyens de ces districts à venir, par des offrandes patriotiques au secours des défenseurs de la patrie, la Société populaire séante à Ardres, district de Calais, a ouvert sous ses yeux, une souscription volontaire qui a produit en deux jours, 40 paires de bas, 17 paires de souliers, une paire de bottines, 6 paires de guêtres, 3 paires de culottes, un pantalon, une veste, un gilet, deux capotes, et 330 chemises, que ces effets ont été envoyés au district de St Omer, qui les a fait passer au magasin établi près le département et il dépose sur le bureau la reconnaissance délivrée par le commissaire chargé dudit magasin, de la remise qui y a été faite desdits effets.

L'assemblée arrête que ces faits seront consignés en son procès-verbal et qu'extraits en seront adressés à la Société populaire d'Ardres et à la Convention nationale.

QUINGNART (présid.).

## 21

La société populaire du canton de Saint-Fortunat, district de Coyron, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, lui annonce qu'elle a fait descendre les cloches, envoyé à la monnaie l'argenterie des églises, qui sont à présent dédiées à la raison; elle demande que les noms des saints que portent plusieurs communes de ce canton, soient changés. Elle demande de plus des secours pour le citoyen Sentenat, blessé à Mayence et à la Vendée, et dont les effets ont été brûlés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique, de division et des secours (1).

[*St Fortunat, 25 niv. II*] (2)

« Citoyen président,

Tu trouveras cy-joint, l'extrait de la délibération de notre assemblée : fais connoître nos sentiments et nos vœux à la Sacrée montagne; dis luy, que la délibération a été exécutée de suite dans tout le canton; les cloches descendues, l'argenterie des églises portées au département. Salut et fraternité. »

LUMIÈRE (présid.).

## 22

L'agent provisoire près le district des Sables, adresse à la Convention l'état des diamans, perles et pierres fines provenant de quelques ci-devant églises de ce district, et qui vont être envoyés à l'administrateur des domaines nationaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé à l'administration des domaines nationaux (3).

(1) P.V., XXXII, 298. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.

(2) D xxxviii 1, p. 7.

(3) P.V., XXXII, 298. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>).

## 23

L'agent national de Villefranche, envoie deux assignats démonétisés, l'un de 200 liv., l'autre de 500 liv., trouvés chez un homme de loi fusillé à Commune-Affranchie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

## 24

La commune de Saint-Mars-la-Brière félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'engage à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre, et la prie d'ordonner le changement du nom de Saint-Mars-la-Brière en celui de la Brière-l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 25

Les sans-culottes de Neiron (3) invitent la Convention à continuer ses immortels travaux; ils annoncent qu'ils sont délivrés de leurs prêtres, de leurs cloches et des hochets du fanatisme. Ils font hommage à la patrie de 108 chemises, 7 paires de souliers, et de 110 liv. en argent. Ils demandent le bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de correspondance (4).

## 26

Le conseil général de la commune de Mortefontaine, canton de Plailly, district de Senlis, département de l'Oise, envoie pour déposer sur l'autel de la patrie, l'argenterie de sa ci-devant église, montant à 9 marcs une once 7 gros, pour être convertie en monnaie; il envoie aussi une décoration militaire dite de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Mortefontaine, 5 vent. II*] (6)

« Liberté. Egalité.

Citoyens législateurs,

Nous députons vers vous le citoyen Antoine Boucher, membre du dit conseil, pour déposer sur l'autel de la Patrie les vaines reliques et tristes débris de l'odieuse fanatisme de notre ci-devant église, savoir : 1° un calice et sa platine, 2° un soleil, 3° un St ciboire, 4° quatre petites boîtes servant aux saintes huiles, le tout en ar-

(1) P.V., XXXII, 298 et 350. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>); *J. Fr.*, n° 522; *C. Eg.*, n° 559; *J. Sablier*, n° 1167. Il s'agit du c<sup>n</sup> Marin.

(2) P.V., XXXII, 298. B<sup>in</sup>, 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.

(3) Neyron (Ain).

(4) P.V., XXXII, 299. B<sup>in</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 10 vent., *J. univ.*, n° 1559.

(5) P.V., XXXII, 299. B<sup>in</sup>, 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 293, pl. 964, p. 1.

gent, pour être converti en numéraire, pour accélérer et assurer la destruction totale des ennemis de notre liberté, des satellites, des despotes coalisés contre la souveraineté du peuple français. Mais, disons mieux avec les Marseillais « Épargnons ces tristes victimes qui s'arment à regret contre nous », mais livrons au dernier supplice, terrassons du foudre républicain, leurs chefs, leurs tyrans qui essaient en vain de devenir les nôtres, les traîtres enfin. Français, sachons connaître nos ennemis, voilà notre gloire.

Nous vous envoyons aussi une croix de ci-devant chevalier de St Louis, appartenante au c<sup>o</sup> Simeon Saugcon, qu'il a remise à la municipalité et dont le brevet a été brûlé et acte dressé sur le champ.

Tous les autres effets seront envoyés au district qui a déjà reçu une croix en argent et autres effets.

Législateurs, vous avez sauvé la république et vous la replongeriez dans un précipice plus affreux encore, si vous quittiez votre poste au milieu d'une carrière si pénible et si glorieuse.

Nous adhérons à tous les décrets bienfaisants rendus par la Convention nationale, notamment au gouvernement révolutionnaire et aux journées du 28<sup>e</sup> juin et 2<sup>e</sup> juillet derniers (vieux style).

Jurons la ruine entière des traîtres et des tyrans et le triomphe du peuple français. Vive la République et la Montagne ou la mort. Voilà notre devise. S. et F. »

A. TASSAIN (*maire*), PAREIN (*off. mun.*),  
Et. COCU, FRISSÉ (*notable*), BOUCEER,  
CHARLIER.

## 27

Le tribunal du district de Lusignan, département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste; les membres de ce tribunal annoncent qu'ils ont crû devoir quitter les chapeaux à plumes et les manteaux, parce qu'ils forment le costume des ci-devant sénéchaux et baillis des provinces.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lusignan, s.d.] (2)

« Représentants,

Vous avez développé des grands principes pour l'établissement d'un gouvernement républicain. Vous avez donc, par votre énergie courageuse, pris de grandes mesures afin que les hommes emploient leurs facultés physiques et morales pour que les conséquences justes, sensibles et nécessaires qui dérivent de ces principes soient mis à exécution. Le gouvernement révolutionnaire que vous avez établi, inspire l'effroi et la crainte aux malveillants et il invite les bons citoyens républicains à l'exactitude de leur devoir et de leur surveillance; vous n'avez pas encore tout fait, pour atterrir les ennemis de notre bonheur, ceux-ci espéroient trouver dans une autre législature encore des moyens de salut, les amis qu'ils avoient parmi vous ne sont plus;

(1) P.V., XXXII, 299. B<sup>in</sup>, 10 vent.; C. Eg., n° 559; J. univ., n° 1559.

(2) C 294, pl. 979, p. 9. Minute du p.-v. (p. 10).

restez donc à votre poste, votre présence est pour eux plus à craindre que des armées et vous finirez votre ouvrage.

Voulant détruire jusqu'au moindre signe de la féodalité, nous avons cru devoir quitter les chapeaux à plumet et les manteaux qui faisoient autrefois l'accoutrement des ci-devant grands sénéchaux et baillis des provinces, dont le souvenir nous est odieux et nous ne conservons que le ruban tricolore et la médaille. »

GILBERT, F. A. PRESLY le jeune, P. JOYEUX,  
GUERITAUT (*présid.*), IRNAU.

## 28

La société populaire de Montmorillon (1) département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable de ces deux adresses, et insertion au bulletin (2).

[Montmorillon, s.d.] (3)

« Ça été, ça va et ça ira.

Législateurs,

Aussi grands dans vos vues que le nombre de ceux que vous représentez est immense, aussi fermes dans vos principes que la cause à laquelle vous vous êtes voués est sublime, aussi juste que notre confiance est illimitée; c'est en vous que résident notre salut et notre espoir. Nous vous félicitons sur les combats que vous avez livrés, sur les monstres de différents genres que vous avez fait disparaître; nous vous remercions de tout ce que vous avez fait. Si tant de vertus pouvoient exister sans la constance, nous vous demanderions de rester à votre poste, mais il ne vous est pas plus possible de laisser incomplet le bonheur des Français, qu'il l'est à nous de suspendre les témoignages de notre reconnaissance et de notre amour. »

RIGAUD (*présid.*), DUJARDIN (*secrét.*),  
RIVEAUCELLE (*secrét.*).

## 29

La société populaire de Saint-Saturnin, après avoir félicité la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la République; elle la prie d'organiser l'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[St-Saturnin, 9 pluvi. II] (5)

« Salut aux Montagnards, mort aux tyrans.

Représentants,

La Société séante à St Saturnin, district d'Apt, départ. de Vaucluse, toujours animée du plus pur

(1) Et non Morillon.

(2) P.V., XXXII, 299. B<sup>in</sup>, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(3) C 294, pl. 979, p. 12.

(4) P.V., XXXII, 299. B<sup>in</sup>, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(5) C 295, pl. 987, p. 4.